

## Édition spéciale - Info budget

Volume 34 - Numéro 1  
18 janvier 2023

### MOT DE LA MAIRESSE

Au revoir 2022,  
Bienvenue 2023 !

Je profite de l'opportunité pour vous offrir mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Bien que ce soit très cliché, je vous souhaite la santé. Sans elle, nous n'avons rien. Alors, Santé à toutes et à tous !

Cette année, plus que jamais, l'entraide sera essentielle à notre communauté. Avec une possible récession à venir, tous pourraient en subir les conséquences. À nous d'être solidaires les uns envers les autres.

D'ailleurs, à cet effet, je souhaite vous remercier. Le 16 décembre dernier, j'ai fait appel à vous via les réseaux sociaux pour solliciter votre aide afin de venir en aide au Comptoir d'entraide de Labelle. Un nombre record de demandes d'aide alimentaire a été atteint pour Noël. Vous avez répondu à mon appel à l'aide. Ce sont plus de 2000 \$ qui ont été acheminés à l'organisme en plus de la nourriture que vous avez généreusement donnée. Nous avons fait une différence dans la vie de plusieurs familles et de personnes seules pour Noël. MERCI !

C'est ça Labelle. Une communauté qui prend soin de ses membres.

Durant la même période, notre directeur du Service de sécurité incendie, Martin Cossette, les pompiers Bernard Vézina, Daniel De Lachevrotière et Gaétan Cédilotte accompagnés des conseillères municipales, Julie Marchildon et Isabelle Laramée et moi-même, avons fait partie de l'escouade du père Noël de notre MRC afin de distribuer des cadeaux à 17 enfants sur le territoire de Labelle. Que de sourires nous avons reçus en échange !



Le temps des Fêtes étant maintenant derrière nous, vient le temps d'entamer la nouvelle année.

Au nom de Annick, Julie, Isabelle, Noémie, Nick et Vincent, je vous souhaite une excellente année 2023 !

Vicki Emard  
Mairesse



## BUDGET 2023

La préparation du budget 2023 a été un exercice extrêmement difficile à réaliser. Nous avons été frappés de plein fouet par de très fortes augmentations de coûts, et ce, dans tous les domaines. Bien que celles-ci représentent de très forts pourcentages, nous avons travaillé fort pour limiter le plus possible l'augmentation du compte de taxes des contribuables de Labelle tout en leur assurant des services de qualité.

Ainsi, le taux de la taxe foncière générale passera de 0,7417 \$ à 0,8244 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Nous avons toutefois pu limiter la hausse des taxes de services à 4,3 %, ce qui, accompagné d'une baisse du coût de la dette, fera en sorte de limiter l'augmentation du compte de taxes.

Les principales augmentations auxquelles la Municipalité a eu à faire face sont principalement :

- ◇ Augmentation de 68 % du contrat de déneigement du secteur du lac Labelle qui représente à elle seule une augmentation du budget de 4,4 %;
- ◇ Augmentation des quotes-parts de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge de plus de 13 %;
- ◇ Augmentation des quotes-parts de la MRC des Laurentides de plus de 9 %;
- ◇ Augmentation du prix du contrat de collecte des conteneurs pour les matières résiduelles de près de 40 %;
- ◇ Augmentation considérable du prix de l'essence ainsi que de tous les matériaux nécessaires à l'entretien des routes;
- ◇ Augmentation des salaires des employés municipaux afin de les garder et demeurer compétitifs avec les autres employeurs de la région;
- ◇ Création d'une réserve pour les élections municipales (obligatoire);
- ◇ Formation accrue des pompiers pour faire face à toutes les obligations légales en ce domaine et offrir les meilleurs services possibles.

Ce budget comprend aussi la réalisation de certains projets, dont divers supports financiers aux organismes communautaires, qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Ainsi, les projets qui ont été mis de côté dans les dernières années, principalement à cause de la pandémie, ont été entrepris en 2022 ou le seront en 2023.

Les principaux projets sont :

- ◇ Construction du nouveau garage municipal entreprise en 2022 et qui sera complétée en 2023 (subvention de 2 850 000 \$);
- ◇ Construction d'un nouveau pavillon des loisirs (subvention de 967 000 \$);
- ◇ Réparation du barrage du lac Labelle;
- ◇ Travaux sur divers bâtiments municipaux suite à la réalisation de leur bilan de santé;
- ◇ Réfection du chemin du Lac-Labelle;
- ◇ Remplacement de l'éclairage pour des LED;
- ◇ Rénovation du terrain de balle.

## IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Le rôle d'évaluation en sera à sa troisième année, toutefois la valeur de certaines propriétés a pu augmenter ou diminuer.

En exerçant un contrôle serré des dépenses du budget 2023 malgré les augmentations exceptionnelles cette année, le conseil a limité le plus possible l'augmentation du taux de la taxe foncière.

À titre d'exemple, le compte de taxes estimé d'une résidence dont la valeur n'a pas fluctué sera de :

Valeur de	Compte 2022	Compte 2023	Différence	% augm.
187 000 \$ avec tous les services	2 255,02 \$	2 442,61 \$	187,59 \$	7,68 %
187 000 \$ non desservie	1 812,03 \$	1 970,75 \$	158,72 \$	8,05 %
425 000 \$ avec tous les services	4 260,18 \$	4 644,82 \$	384,64 \$	8,28 %
425 000 \$ non desservie	3 806,96 \$	4 163,21 \$	356,25 \$	8,56 %

Notez que les valeurs proposées de 187 000 \$ et 425 000 \$ représentent respectivement la valeur moyenne de l'ensemble des propriétés à Labelle et la valeur moyenne des propriétés dans les secteurs de villégiature.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2023. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Vicki Emard, mairesse



# AVIS PUBLIC



## RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations, comme suit :

### SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
	Budget 2022	Budget 2023	Variation
<b>Revenus</b>			
Taxes	5 259 435	5 822 001	562 566
Tenant lieu	144 794	146 440	1 646
Transferts	416 069	420 707	4 638
Services rendus	227 968	232 386	4 418
Imposition droits, amendes et pénalité, intérêts	332 007	399 119	67 112
Autres	33 850	33 800	(50)
<b>Total des revenus</b>	<b>6 414 123</b>	<b>7 054 453</b>	<b>640 330</b>
<b>Charges</b>			
Administration	941 248	1 036 200	94 952
Sécurité publique	781 958	840 424	58 466
Transport	1 643 446	1 948 779	305 333
Hygiène du milieu	964 129	1 093 175	129 046
Santé et bien-être	18 000	18 000	0
Aménagement, urbanisme et développement	382 134	412 703	30 569
Loisirs et culture	993 815	1 033 376	39 561
Financement	80 374	83 563	3 189
<b>Total des charges</b>	<b>5 805 104</b>	<b>6 466 220</b>	<b>661 116</b>
<b>Conciliation à des fins budgétaires</b>			
Affectation de fonds	169 702	186 449	16 747
Remboursement dette à long terme	439 317	401 784	(37 533)
<b>Total des éléments de conciliation</b>	<b>609 019</b>	<b>588 233</b>	<b>(20 786)</b>
<b>Excédent à des fins budgétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS					Mode de financement
Service	Description	2023	2024	2025	
<b>Administration</b>					
	Réparations de bâtiments municipaux	330 728 \$	248 280 \$	158 556 \$	Réserve gestion des actifs
<b>Transports</b>					
	Réfection/travaux chemins municipaux	2 500 000 \$			Emprunt et PIIRL
	Remplacement du balai mécanique	34 000 \$			Réserve flotte de véhicules
	Remplacement de la chenillette à trottoirs		185 000 \$		Réserve flotte de véhicules
	Remplacement du camion 10 roues			306 000 \$	Réserve flotte de véhicules
	Remplacement de la camionnette TP			48 000 \$	Réserve flotte de véhicules
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
	Réparation du barrage du lac Labelle	314 963 \$			Emprunt
<b>Loisirs et culture</b>					
	Pavillon des loisirs	1 500 000 \$			Emprunt
	<b>Total</b>	<b>4 679 691 \$</b>	<b>433 200 \$</b>	<b>512 556 \$</b>	

**DONNÉ** à Labelle, ce quinzième jour de décembre deux-mille vingt-deux (15 décembre 2022).

Claire Coulombe, directrice générale et greffière-trésorière

#### DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION DE L'INFO MUNICIPALE

**Date de tombée**

13 janvier 2023

**Date de parution**

1<sup>er</sup> février 2023

#### AVIS AUX CONTRIBUABLES

##### Versements de vos taxes

Veillez noter que pour les paiements SIPC (guichet automatique, par téléphone ou par Internet), votre numéro de compte est le numéro de matricule. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre paiement a bien été effectué. Vous pouvez contacter votre institution financière ou nous contacter pour procéder à la vérification du paiement.

##### Paiement par la poste

Si vous n'avez pas vos coupons de remise, veuillez inscrire lisiblement à l'endos du chèque, le numéro de matricule ou l'adresse de votre propriété dans la Municipalité de Labelle.

##### Nouveaux acheteurs

Si en cours d'année, vous acquérez une nouvelle propriété à Labelle, sachez que vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxe. Vous avez la responsabilité de vérifier l'état de vos taxes ainsi que l'adresse postale qui est inscrit à votre dossier de propriété, car cela ne se fait pas automatiquement lors de l'achat. Pour vérifier ces informations, vous pouvez communiquer avec Sylvie Roy au 819 681-3371 poste 5005.